
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
SAMEDI, 28e Janvier, 1815.

RESOLU, Qu'un Comité de Cinq Membres soit nommé pour s'enquérir de l'état et des progrès de l'Education résultant de l'Acte Provincial de la Quarante et unième GEORGE TROIS, Chapitre Dix-sept, qui pourvoit à l'établissement d'Ecoles Gratuites et à l'avancement des Sciences en cette Province; avec pouvoir d'envoyer querir les personnes et papiers.

ORDONNE, Que Mr. *Blanchet*, Mr. *Viger*, Mr. *Vallières*, Mr. *Taschereau* et Mr. *Borgia* composent le dit Comité.

MARDI, 28e Février, 1815,

ORDONNE, Que Mr. *A. Stuart* et Mr. *Lee* soient ajoutés au Comité nommé le Vingt huitième jour de Janvier dernier, pour s'enquérir de l'état et des progrès de l'Education qui sont résultés de l'Acte Provincial de la Quarante et unième George Trois, Chapitre Dix-sept, qui pourvoit à l'établissement d'Ecoles Gratuites et à l'avancement des Sciences dans cette Province.

Attesté,

P. E. DESBARATS;

Greffr. Asst.

A 3

CHAMBRE